

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 octobre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

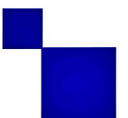
M. Troussel, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Beudet
M. Hervé donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Ayyadi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi



Délibération n° 2019-X-37 du 3 octobre 2019

ACTUALISATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS DÉPARTEMENTAUX ET DE LA LISTE DES MÉTIERS EN TENSION.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu sa délibération 2018-VI-34 du 28 juin 2018 d'actualisation du tableau des emplois,

Vu les avis du comité technique du 22 février et du 17 avril 2019,

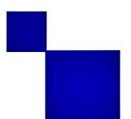
Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,

après en avoir délibéré,

- FIXE à trente-cinq, pour l'année 2019, le nombre des recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents prévus par l'article 3 de la loi susvisée ;

- ARRÊTE les tableaux des emplois (budget principal et budget annexe) figurant en annexe 1 ;



- ARRÊTE la liste des métiers en tension figurant en annexe 2.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.